

1. DÉFINITIONS

Chacun des termes mentionnés ci-dessous, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, aura, dans les présentes Conditions Générales et le Contrat, la signification suivante :

- « **Anomalie** » : désigne tout dysfonctionnement, erreur ou non-conformité du Site Internet par rapport aux éventuelles Spécifications ou, le cas échéant, au Cahier des Charges, rendant impossible l'utilisation de tout ou partie de ses fonctionnalités, ou toute détérioration des performances du Site Internet, et qui est :
 - o Reproductible et répété ;
 - o Indépendant de toute mauvaise utilisation du Site ou des Services par le Client ;
- « **Accord de Traitement des Données Personnelles** » ou « **Accord** » : désigne les conditions, acceptées par le Client, encadrant les traitements de Données Personnelles effectués par le Prestataire dans le cadre de la fourniture du Service au Client, pour le compte de ce dernier ;
- « **Cahier des Charges** » : désigne, le cas échéant, le document décrivant les prescriptions fonctionnelles, techniques et/ou graphiques relatives au Site ayant fait l'objet d'une acceptation écrite par les Parties ;
- « **CMS WordPress** » : désigne le système de gestion de contenus (« Content Management System » en anglais ou « CMS ») proposé de manière gratuite et libre, en « open source », développé en PHP et reposant sur une base de données MySQL ;
- « **Client** » : désigne la personne morale ou physique ayant souscrit les Prestations aux termes des Conditions Particulières ;
- « **Compte Client** » : désigne le compte ouvert au nom du Client, soit auprès de l'opérateur de la Plateforme sur lequel le Profil est disponible et permettant de gérer ce dernier en tant qu'administrateur, soit auprès du fournisseur d'un Outil d'Emailing permettant au Client de gérer ce dernier en tant qu'administrateur et, notamment, de paramétrer et faire exécuter les campagnes d'emailing ;
- « **Conditions Générales** » : désignent les présentes conditions générales de prestation de service ;
- « **Conditions Particulières** » : désignent tout document signé par les Parties et qui identifie les Prestations et conditions de mise en Œuvre spécifiques pour le Client, tels qu'un devis ;
- « **Publication** » : désignent toute création (notamment rédactionnelle et/ou graphiques, sous format numérique ou non) effectuée par le Prestataire (ou ses sous-traitants) en exécution des Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux (« community management ») souscrites par le Client et telles que définies dans les Conditions Particulières, à l'exclusion des messages écrits échangés avec les utilisateurs des Plateforme sur les Profils – il est entendu qu'un Site n'est pas considéré comme une Publication au sens des Conditions Générales ;
- « **Contrat** » : désigne les présentes Conditions Générales, y compris les éventuelles annexes, ainsi que les Conditions Particulières, l'Accord de Traitement des Données Personnelles et, le cas échéant, le Cahier des Charges ;
- « **Documentation** » : désigne tout support décrivant les modalités d'utilisation du Site ;
- « **Donnée Personnelle** » : désigne toute donnée à caractère personnel telle que définie à l'article 4 du RGPD, à savoir toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ;
- « **Hébergement** » : désigne la mise à disposition d'un espace de stockage permettant la publication sur le réseau Internet d'un site web hébergé sur des serveurs ;
- « **Hébergeur** » : désigne le prestataire tiers assurant la mise à disposition ainsi que la gestion des serveurs sur lesquels le Site est hébergé ;
- « **Heures Ouvrées** » : désignent la période de 9h à 17h (heure de France métropolitaine), du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés en France métropolitaine ;
- « **Maintenance** » : désigne la prestation de maintenance du Site fourni par le Prestataire au Client dans les conditions définies au Contrat et, notamment, aux Conditions Particulières et à l'article « *PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE DU SITE* » ;
- « **Outils d'Emailing** » : désigne les plateformes et outils fournis par des prestataires ou éditeurs tiers au Client et souscrits par ce dernier, aux fins de paramétrage et d'envoi de campagnes d'emails marketing du Client ;
- « **Partie** » : désigne indifféremment le Client ou le Prestataire ; au pluriel, désigne le Client et le Prestataire, ensemble ;
- « **Plateforme** » : désigne les plateformes de réseaux sociaux (telles que, par exemple, LinkedIn, Instagram, X, fiches d'établissement Google, etc.), ainsi que leurs éditeurs objet des Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux, et auprès desquels le Client a mandaté le Prestataire pour en assurer, totalement ou partiellement, la gestion et/ou l'animation du ou des Profils ;
- « **Prestataire** » : désigne la SARL BROZ dont le siège social est situé 10, Allée de Bordenave, Saint-Pierre-D'Irube (64990), inscrite au RCS de Bayonne sous le n° 988 322 590 ;
- « **Profil** » : désigne les pages et/ou les comptes édités par le Client sur une ou plusieurs Plateformes, dont le Client confie, totalement ou partiellement, la gestion et l'animation ;
- « **Réglementation sur la Protection des Données Personnelles** » : désigne les lois suivantes telles qu'applicables dans le temps, ainsi que toute disposition les complétant, les remplaçant ou les amendant :
 - o La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, et les autres lois nationales transposant la Directive sur la protection des Données Personnelles (95/46/CE) et la Directive sur la vie privée et les communications électroniques (2002/58/CE) ;
 - o Le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » ;
 - o Toutes autres lois ou réglementations nationales relatives à la vie privée et/ou la sécurité des données et concernant le Traitement des Données Personnelles.
- « **Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux** » : désigne les prestations de community management détaillées à l'article « *PRESTATIONS D'ANIMATION DE RÉSEAUX SOCIAUX* » et, le cas échéant, dans les Conditions Particulières ;
- « **Prestations d'Emailing Marketing** » : désigne les prestations détaillées à l'article « *PRESTATIONS D'EMAILING MARKETING* » et, le cas échéant, dans les Conditions Particulières, consistant à accompagner le Client dans la gestion de campagnes d'emailing marketing ;
- « **Services** » ou « **Prestations** » : désigne les services commandés au Prestataire par le Client, tels que mentionnés dans les Conditions Particulières ;
- « **Service d'Envoi d'Emails** » : désigne le service d'envoi d'emails à partir du site Internet objet des Prestations d'Hébergement et de Maintenance, souscrit le cas échéant par le Client et décrit dans les Conditions Particulières ;
- « **Site** » ou « **Site Internet** » : désigne le site Internet destiné à être exploité par le Client sur le réseau Internet (World Wide Web) ;
- « **Spécifications** » : désigne les spécifications éventuelles d'un Site

(notamment, son architecture, ses caractéristiques techniques et ses fonctionnalités), validées par écrit par les Parties.

2. CHAMP D'APPLICATION ET OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Prestataire propose à une clientèle exclusivement de professionnels des prestations de marketing numérique incluant le développement, la maintenance et l'hébergement de sites web à destination professionnelle et la fourniture de Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux et/ou d'Emailing Marketing.

Le Client souhaite recourir au Prestataire pour augmenter sa visibilité sur Internet et/ou des plateformes numériques et/ou promouvoir et/ou proposer ses services ou produits en ligne.

Les Conditions Générales ont pour objet de définir, en complément des Conditions Particulières, les conditions dans lesquelles les Prestations proposées et acceptées par le Client lui seront rendues par le Prestataire.

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à l'ensemble des Prestations, nonobstant les stipulations pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Les Parties peuvent déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales, en fonction des négociations menées entre elles, dans le cadre des Conditions Particulières.

Sauf stipulations contraires du Contrat, toute modification des Prestations devra faire l'objet d'un avenant aux Conditions Particulières, signé par les Parties.

3. ÉTENDUE DES PRESTATIONS

Les Conditions Particulières et, le cas échéant, les Spécifications et/ou le Cahier des Charges, sont les documents de référence auxquels les Parties devront se référer pour évaluer si la Prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ces documents sont considérés comme relevant des obligations du Prestataire.

À défaut de présentation dans les Conditions Particulières, les obligations du Prestataire sont strictement limitées à une considération minimale au regard des Prestations mentionnées dans le Contrat. Dans ce cas, le Client ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation d'une Prestation ou de l'un de ses éléments majeurs, les éléments mineurs ou déjà intégrés étant considérés comme parfaitement achevés.

4. CONDITIONS D'EXÉCUTION DU CONTRAT

L'obligation du Prestataire d'exécuter les Prestations et celle du Client de payer l'intégralité de leur prix naissent chacune, à partir du moment où le Client a dûment signé et retourné au Prestataire le ou les document(s) contractuel(s) émis par le Prestataire ou à partir de l'encaissement d'un acompte initial.

Le Client accepte que le Prestataire se réserve le droit, à son choix, de refuser ou suspendre les Prestations, et ce, sans indemnités au profit du Client ni remboursement d'acompte, dès l'instant où :

- Le Client ne s'acquitte pas des sommes facturées par le Prestataire dans les délais de règlement convenus au Contrat ;
- Le Client manifeste une opposition systématique aux conseils et prestations prodigués par le Prestataire ;
- Le Client se refuse à fournir les instructions ou éléments nécessaires à la réalisation de la Prestation par le Prestataire ou un quelconque de ses sous-traitants ;
- Le Prestataire constate tout acte de fraude ou de non-respect des règles éthiques, juridiques ou morales de la profession, imputable au Client.

5. OBLIGATION DU PRESTATAIRE

5.1 Obligation de conseil

Le Prestataire s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à conseiller le Client afin que les Prestations puissent être réalisées et finalisées dans les meilleures conditions possibles, et notamment à :

- Informer le Client de toute difficulté pouvant survenir au cours de l'exécution des Prestations ;
- Préconiser toute modification ou adaptation qui lui paraîtrait souhaitable pour améliorer ou optimiser les Prestations ;
- Conseiller au Client dans le cas où ce dernier formulerait des demandes qui pourraient compromettre la bonne exécution des Prestations ou leur destination telle qu'elle a été exprimée par le Client.

5.2 Exécution des Prestations

Le Prestataire s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à l'exécution des Prestations, telles que décrites dans les Conditions Particulières et conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Sauf stipulation expresse contraire du Contrat, le Prestataire ne répond que d'une obligation de moyens.

Les Prestations seront délivrées à distance par voie électronique, sauf stipulations contraires du Contrat.

À défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception, les Prestations y afférentes seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1 Obligation de paiement

En contrepartie de l'exécution des Prestations, le Client s'engage à verser au Prestataire les sommes convenues aux Conditions Particulières, selon les modalités prévues à l'article « *CONDITIONS FINANCIÈRES* » des Conditions Générales.

6.2 Obligation de coopération

Le Client est tenu de collaborer et coopérer avec le Prestataire, notamment en lui fournissant dans les délais appropriés toutes les informations, documents et contenus (textes, vidéos, images, etc.) nécessaires à la parfaite exécution des Prestations.

Le Client doit ainsi collaborer de manière active avec le Prestataire en vue d'assurer la bonne exécution des Services et Prestations.

En particulier, le Client s'engage à répondre promptement à toute demande, de la part du Prestataire, d'information, documentation ou autres données ou éléments nécessaires à la réalisation de la Prestation.

La participation active du Client est nécessaire à la bonne exécution des Prestations.

6.3 Déclarations du Client

Le Client reconnaît que ses compétences et/ou que les démarches effectuées par le Prestataire avant la signature du Contrat lui ont permis d'apprécier la portée exacte des caractéristiques des Prestations et leur adaptation à l'usage auquel elles sont destinées.

Le Client reconnaît avoir ainsi vérifié l'adéquation des Prestations à ses besoins et avoir reçu du Prestataire toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires à cet effet et signer le Contrat en connaissance de cause.

7. DÉLAIS ET CALENDRIERS

Sauf stipulation contraire dans les Conditions Particulières, les délais et calendriers relatifs à l'exécution des Prestations mentionnés au Contrat le sont à titre indicatif, le Prestataire s'engageant néanmoins à faire ses meilleurs efforts pour les respecter.

Il est convenu que les délais éventuellement indiqués dans les Conditions Particulières ne commencent à courir qu'à compter de la réception par le Prestataire, de la part du Client, de l'ensemble des éléments nécessaires qu'il a demandés, ou dont le Client ne pouvait ignorer le caractère nécessaire, en vue de la fourniture de la Prestation concernée.

8. PRESTATIONS DE RÉALISATION D'UN SITE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

8.1 Champ d'application

Les stipulations du présent article 8 s'appliquent aux Prestations de réalisation d'un Site.

8.2 Conditions d'exécution des Prestations de Réalisation d'un Site

8.2.1 Open source

Le Client accepte que la réalisation du Site par le Prestataire soit effectuée à partir des logiciels open source CMS WordPress, que le Prestataire utilise au titre d'une licence publique GNU GPL version 2. Cette licence peut être consultée sur le site « fr.wordpress.org » (à date, à partir de l'adresse URL suivante : <https://fr.wordpress.org/about/license/>).

8.2.2 Contenu des Prestations de réalisation d'un Site

Sauf stipulations contraires dans les Conditions Particulières, les Prestations de réalisation d'un Site comprennent :

- La conception du Site ;
- La réalisation ou la refonte du Site ;
- Le paramétrage du Site ;
- La réalisation de tests préalables et la participation à la réception du Site ;
- La mise en ligne du Site.

8.2.3 Exclusions de la Prestation de réalisation d'un Site

Le Prestataire attire l'attention du Client sur le fait qu'il n'est pas un professionnel du droit et qu'en conséquence, la Prestation n'inclut aucun conseil relatif à la conformité du Site à la réglementation en vigueur, et notamment aux règles du droit de la consommation et de la protection des Données Personnelles.

Le Client s'engage en conséquence à faire son affaire de la mise en conformité du Site avec ladite réglementation, ce dont il est le seul responsable en tant qu'éditeur du Site.

À ce titre, le Client fera notamment son affaire de la rédaction des différentes mentions requises par la réglementation (mentions légales, conditions générales de vente ou de service, notice d'information relative aux traitements des données personnelles, etc.) dont il sera seul responsable et dont il communiquera une copie au Prestataire pour intégration par ce dernier sur le Site.

Le Client est alerté sur la nécessité pour lui de s'enquérir auprès d'un avocat ou professionnel du droit, avant tout début de réalisation du Site, des prérequis réglementaires à prendre en compte pour la conformité légale de ce dernier. Le Client s'engage à communiquer ces prérequis au Prestataire avant tout début d'exécution de la réalisation du Site.

8.3 Assistance à la rédaction d'un Cahier des Charges

À la demande du Client, et sous réserve que cette prestation soit mentionnée dans les Conditions Particulières, le Prestataire l'assistera dans la définition de son expression de besoin et la rédaction du Cahier des Charges.

Avant tout début d'exécution de cette Prestation, les Parties se

réuniront pour échanger sur l'expression de besoin du Client et les solutions techniques pouvant être mises en place par le Prestataire pour y répondre, dans le budget estimatif et prévisionnel envisagé par le Client.

Le Prestataire fera ensuite parvenir au Client un projet de Cahier des Charges reprenant l'expression des besoins exprimés par le Client et les solutions techniques proposées, ainsi qu'une proposition tarifaire pour la réalisation du Site selon ce projet.

Le Client aura 30 (TRENTÉ) jours ouvrés suivant la réception du projet du projet de Cahier des Charges pour approuver par écrit ledit projet.

Dans ce même délai :

- Le Client pourra faire parvenir au Prestataire des commentaires concernant le projet de Cahier des Charges ;
- Le Prestataire modifiera le projet selon ces commentaires, le Client ayant jusqu'à la fin du délai précité pour l'approuver.

À défaut d'approbation écrite de sa part dans le délai de 30 jours ouvrés précité, le Client sera réputé avoir refusé le projet de Cahier des Charges

8.4 Approbation de la maquette

Lorsque les Conditions Particulières le prévoient, le Prestataire réalise une maquette du Site. Dans ce cas, la maquette est réalisée conformément :

- Soit aux éventuelles Spécifications relatives à l'architecture et/ou aux fonctionnalités principales du Site et/ou à la charte graphique ;
- Soit au Cahier des Charges, si un tel document a été établi.

Une fois la maquette réalisée, le Prestataire la soumettra par écrit au Client qui aura alors 20 (VINGT) jours ouvrés pour l'approuver par email.

Dans ce délai de 20 jours, le Client pourra émettre des commentaires, par écrit, auprès du Prestataire, afin que ce dernier puisse modifier la maquette pour la rendre conforme aux éventuelles Spécifications ou à l'éventuel Cahier des Charges, dans la limite du nombre d'allers-retours maximal mentionné dans les Conditions Particulières. À défaut d'une mention expresse dans les Conditions Particulières d'un tel nombre, le nombre d'allers-retours maximal est de trois.

Toute réserve du Client devra préciser les éléments de la maquette concernés et les points des éventuelles Spécifications ou, le cas échéant, du Cahier des Charges, auxquels ces derniers ne seraient pas, selon lui, conformes.

À l'expiration du délai d'approbation de 20 jours ouvrés, le Client ne pourra plus formuler de réserves et la maquette sera réputée conforme aux éventuelles Spécifications ou, le cas échéant, au Cahier des Charges. En cas d'approbation, expresse ou tacite, de la maquette, le Prestataire débutera la réalisation du Site conformément à ladite maquette ainsi qu'aux éventuelles Spécifications ou, le cas échéant, au Cahier des Charges.

En cas de refus exprès de la maquette par le Client, les Parties conviendront de se rencontrer pour redéfinir les conditions d'exécution des Prestations de réalisation du Site, y compris leur prix et les délais.

8.5 Procédure de recette (dite aussi « réception »)

Le Prestataire remettra au Client les éléments du site (arborescence, charte graphique, etc.) pour approbation selon la procédure de recette décrite ci-après.

Sauf stipulation contraire dans les Conditions Particulières, le Site et ses éléments sont mis à disposition du Client dans un environnement test accessible à partir d'une URL sécurisée dont les détails sont communiqués par écrit au Client par le Prestataire.

La procédure de recette a pour objectif de vérifier la conformité des éléments du Site, le cas échéant, à la maquette approuvée (expressément ou implicitement) par le Client, aux éventuelles Spécifications ou au Cahier des Charges, si un tel document a été établi,

ainsi que l'absence d'Anomalies.

Il appartient au Client de procéder à la recette du Site et, en cas d'Anomalies, de faire part, par écrit, de ses réserves au Prestataire dans les 10 (DIX) jours ouvrés, suivant la mise à disposition par le Prestataire au Client des éléments du Site.

Toute réserve du Client devra préciser les Anomalies et éléments du Site concernés ainsi que les points de la maquette éventuelle ou des éventuelles Spécifications ou, le cas échéant, du Cahier des Charges, auxquels ces éléments ne seraient pas, selon lui, conformes.

En cas d'Anomalie constatée dans le délai de 10 jours ouvrés, le Prestataire disposera alors d'un délai de 15 (QUINZE) jours ouvrés pour les corriger et mettre à disposition du Client une version modifiée du Site.

Le Client disposera alors d'un nouveau délai de 10 (DIX) jours ouvrés pour procéder à une nouvelle recette du Site.

Le cas échéant, les Parties discuteront en toute bonne foi d'une éventuelle prolongation de la procédure de recette du Site, et du calendrier y afférent.

En l'absence de réserve formulée par écrit par le Client dans les délais impartis au présent article, ou en cas d'acceptation expresse du Site par le Client, le Site sera validé et le Prestataire sera valablement en droit de facturer au Client l'éventuelle partie du prix correspondant à la validation du Site tel que convenu le cas échéant au Contrat.

En cas de validation, expresse ou implicite, du Site ce dernier sera présumé exempt de tout défaut de conformité ou vice apparent.

8.6 Installation du Site

Une fois le Site validé, le Prestataire procédera à son installation sur le serveur désigné par le Client.

À compter de l'installation du Site, le Client fait son affaire de la conclusion de contrats avec des fournisseurs d'accès à Internet dans l'éventualité où le Client ne souscrit pas auprès du Prestataire une Prestation d'Hébergement pour le Site réalisé par ce dernier, avec des fournisseurs d'hébergement tiers.

En cas d'hébergement du Site par un tiers, l'attention du Client est attirée sur la nécessité de s'assurer que la prestation d'hébergement tierce auquel il souhaite souscrire est adaptée aux fonctionnalités du Site, à la solution CMS WordPress et compatible avec cette dernière et que cette prestation inclut des services de sauvegardes, monitoring et sécurité adaptés au Site.

Le Client sera seul responsable de l'usage qui est fait des identifiants communiqués à ses utilisateurs pour accéder et administrer le Site.

8.7 Durée des Prestations de Réalisation de Site Internet

Sauf stipulations contraires dans les Conditions Particulières ou les présentes Conditions Générales ou résiliation anticipée, pour des Prestations de Réalisation de Site Internet se terminent à la fin de l'installation du Site.

9. PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE DU SITE

9.1 Champs d'application et nature des Prestations d'Hébergement et Maintenance du Site

Le présent article 9 s'applique aux Prestations d'Hébergement et Maintenance du Site.

Dans le cadre des Prestations d'Hébergement et de Maintenance, si elles sont demandées par le Client et prévues aux Conditions Particulières, le Prestataire s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à rendre le Site accessible, sept jours sur sept et 24 heures sur 24.

9.2 Modalités de la Prestation d'Hébergement

La Prestation d'Hébergement est sous-traitée par le Prestataire à

l'Hébergeur identifié dans les Conditions Particulières. En l'absence de précision dans les Conditions Particulières, l'Hébergeur est la SAS o2switch, sise Chemin des Pardiaux, à Clermont-Ferrand (63000), inscrite au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 510909807.

Sauf stipulation contraire dans les Conditions Particulières, la Prestation consiste en l'hébergement et la conservation de données collectées sous la responsabilité et sur les instructions du Client sur des serveurs mutualisés, situés en France ou au sein de l'Espace économique européen (ou EEE).

Le cas échéant, la Prestation d'Hébergement souscrit par le Client comprend la sauvegarde des données hébergées, selon les modalités correspondant à la formule tarifaire souscrite par le Client telle qu'indiquée dans les Conditions Particulières. Sauf stipulation contraire dans les Conditions Particulières, le Prestataire ne garantit pas la redondance des sauvegardes qui pourront être effectuées dans un seul lieu physique.

Le Prestataire fournit la prestation d'Hébergement selon les autres modalités techniques précisées aux Conditions Particulières.

L'accès au serveur pourra néanmoins être suspendu par le Prestataire ou son sous-traitant afin d'assurer la maintenance des matériels et logiciels nécessaires à l'Hébergement du Site.

Le Prestataire s'engage à informer le Client par courrier électronique au moins 48 heures à l'avance de toute interruption d'accès au serveur, de son fait ou dont il peut avoir connaissance à l'avance.

Le Prestataire s'engage à mettre en place les procédures de sécurité appropriées selon l'état de l'art, pour limiter les accès à ses installations et les intrusions dans le serveur.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques des infrastructures techniques et le choix des fournisseurs et sous-traitants, sous réserve que ces modifications permettent d'offrir des performances au moins équivalentes à celles fournies au moment de la signature du présent Contrat.

9.3 Restitution et suppression de données

Dans le cadre de la Prestation d'Hébergement, le Prestataire réalise une sauvegarde selon les modalités stipulées aux Conditions Particulières. Chaque demande de restitution de données fera l'objet d'un devis qui devra être accepté par le Client préalablement à toute intervention du Prestataire en ce sens.

Le Client est expressément informé et accepte que les données hébergées soient supprimées du Service souscrit dans les 30 (TRENTE) jours suivant le terme du Contrat. Il appartient au Client de procéder à toutes les sauvegardes nécessaires au regard de cette suppression.

9.4 Conditions d'utilisation des Prestations d'Hébergement

Sans préjudice des stipulations de l'article « OBLIGATIONS DU CLIENT », le Client ayant souscrit une Prestation d'Hébergement s'engage également à :

- Posséder tous les équipements nécessaires pour l'accès aux serveurs via Internet visés dans les Conditions Particulières ;
- Utiliser la Prestation d'Hébergement uniquement des fins licites, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- Utiliser la Prestation d'Hébergement en conformité avec les règles et conditions d'utilisation définies par le sous-traitant en charge de l'hébergement, telles que ces règles ont été communiquées au Client avant la conclusion du Contrat ;
- Obtenir toutes les autorisations contractuelles, légales, réglementaires ou administratives nécessaires à l'ouverture et à l'exploitation du Site en conformité avec la réglementation applicable et dans le respect des droits de propriété intellectuelle des tiers.

En tant qu'éditeur du Site, le Client est seul responsable des contenus de

ce dernier.

Le Client s'engage à ne pas publier sur le Site un quelconque contenu qui serait :

- De nature diffamatoire, injurieuse, trompeuse, raciste, xénophobe ou de quelque manière que ce soit illicite ;
- Contraire aux droits de propriété intellectuelle de tiers et dont le Client n'aurait pas obtenu l'accord nécessaire à la diffusion ;
- À caractère pornographique.

Le Client s'engage à ne pas inclure de redirection de son domaine (incluant tout type de liens hypertextes) vers des sites diffusant des contenus illicites ou tels qu'indiqués ci-dessus.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre les Prestations d'Hébergement et de Maintenance dans l'éventualité où il constaterait que le Client ne respecte pas les conditions d'utilisation stipulées au présent article.

9.5 Prestation de Maintenance du Site

9.5.1 Contenu de la Prestation de Maintenance

Le Client aura accès aux Heures Ouvrées à l'adresse électronique agencebroz@gmail.com du Prestataire pour signaler toute Anomalie. À cette occasion, le Client devra fournir au Prestataire les éléments à sa disposition pour définir ladite Anomalie et en permettre la résolution.

Au titre de la Prestation de Maintenance, le Prestataire procédera :

- À la correction, dans les meilleurs délais possibles, des Anomalies, selon le moyen qu'il estimera le plus approprié : la correction prendra la forme, au choix du Prestataire, de recommandations au Client, de solutions de contournement de l'Anomalie, de correction de programme ou de patch correctifs ;
- Aux mises à jour régulières du noyau WordPress, des plugins, des extensions ;
- Aux mises à jour et versions évolutives mineures du système de gestion de contenu WordPress, visant à une amélioration des performances et fonctionnalités déjà existantes.

Le prix de la Maintenance ne couvre pas les déplacements éventuels du Prestataire, lesquels seront facturés séparément au tarif du Prestataire indiqués dans les Conditions Particulières. À défaut de précisions dans les Conditions Particulières, les déplacements sont facturés comme suit :

- 90 euros HT dans un rayon de 15 km autour du siège social du Prestataire ;
- 200 euros HT dans un rayon entre 15 km et 50 km autour du siège social du Prestataire ;
- Au-delà de 50 km autour du siège social du Prestataire, un supplément de 90 euros HT par tranche de 20 km supplémentaires sera appliqué.

9.5.2 Exclusion de la Prestation de Maintenance

La Prestation de Maintenance n'est pas applicable :

- En cas d'utilisation du Site et des Prestations non conforme aux instructions données par le Prestataire, en particulier si le Client a modifié le Site ou si le défaut est dû à des circonstances placées sous le contrôle du Client ;
- Aux défauts qui ne sont pas imputables au CMS WordPress, la correction de tels défauts pouvant être facturée en plus du prix de la Maintenance sur la base des tarifs du Prestataire en vigueur ;
- À toute demande du Client en vue d'une évolution, d'un développement spécifique ou d'une modification du contenu ou du périmètre des Prestations ; de telles demandes de la part du Client en cours d'exécution de la Maintenance feront l'objet d'un nouveau devis de la part du Prestataire précisant notamment les modalités tarifaires et les délais de réalisation et feront donc

l'objet, soit d'un avenant aux Conditions Particulières, soit de Conditions Particulières complémentaires.

9.6 Service d'Envoi d'Emails

Le Service d'Envoi d'Emails est fourni via la société Wordpress et/ou Woocommerce. Ce service n'est fourni que pour l'envoi d'emails transactionnels relatifs à des commandes/transactions réalisées via le Site Internet objet des Prestations d'Hébergement et Maintenance.

Le Client s'engage à ce que son utilisation du Service d'Envoi d'Emails soit conforme à la documentation mise à disposition par Wordpress et/ou Woocommerce disponible à l'adresse suivante : <https://fr.wordpress.org/> / <https://woocommerce.com/fr/>. Cette documentation étant appelée à évoluer, il est nécessaire que le Client s'en tienne régulièrement informé. Le Client reconnaît et accepte que toute utilisation du Service d'Envoi d'Emails qui ignore, ne respecte pas et/ou enfreint les lignes directrices présentes dans cette documentation peut affecter la performance du Service d'Envoi d'Emails et/ou modifier sa tarification.

9.7 Durée des Prestations d'Hébergement et Maintenance du Site et du Service d'Envoi d'Emails

Sauf stipulations contraires dans les Conditions Particulières ou les présentes Conditions Générales ou résiliation anticipée, les Prestations d'Hébergement et Maintenance sont fournis pendant une période de 12 (douze) mois à compter :

- Soit, de la mise en ligne du Site, si le Prestataire a réalisé ce dernier dans le cadre de l'exécution du Contrat ;
- Soit, si le Site n'a pas été réalisé par le Prestataire dans le cadre de l'exécution du Contrat, de la date de signature des Conditions Particulières.

Les Prestations d'Hébergement et Maintenance du Site et du Service d'Envoi d'Emails seront ensuite renouvelées tacitement, par périodes successives d'un an, sauf dénonciation écrite par l'une des Parties à l'autre Partie au plus tard 3 (trois) mois avant le terme de la période contractuelle en cours. Dans l'éventualité où des Prestations d'autre nature auraient été commandées par le Client, la dénonciation ne sera valable que pour les Prestations d'Hébergement et de Maintenance et du Service d'Envoi d'Emails visées dans la notification et qui seules seront résiliées, le Contrat restant en vigueur pour les Prestations les autres Prestations en cours que le Client aurait souscrites.

10. PRESTATIONS RELATIVES AU NOM DE DOMAINE

10.1 Champs d'application

Le Client est seul responsable de l'acquisition et du maintien de ses droits sur son nom de domaine.

Si cela est convenu dans les Conditions Particulières, le Client peut néanmoins déléguer au Prestataire la responsabilité du dépôt et du renouvellement du nom de domaine ou la gestion technique de ce dernier, dans les conditions définies ci-après.

Le présent article 10 s'applique en conséquence aux Prestations relatives au nom de domaine du Client que ce dernier a ainsi délégué au Prestataire aux termes des Conditions Particulières.

10.2 Prestations de délégation de gestion technique du nom de domaine

Le Client peut déléguer au Prestataire uniquement la gestion technique de son nom de domaine, auquel cas il s'engage à transmettre par écrit au Prestataire un accès spécifique, une délégation ou un accès complet à son nom de domaine.

Dans le cas où le Client fournit un accès complet au Prestataire, le Prestataire s'engage à n'intervenir que sur la mise en place des configurations nécessaires à la réalisation de la Prestation de

Maintenance et de la Prestation d'Hébergement. Le Prestataire dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement annexe constaté par le Client ou de facturations débités par le registrar.

10.3 Prestation de délégation du dépôt et renouvellement du nom de domaine

Le Client peut déléguer au Prestataire la responsabilité de déposer, acheter et renouveler chaque année son nom de domaine auprès d'un registrar partenaire tiers choisi par le Prestataire. Dans l'éventualité où le Client aurait déposé et/ou acheté son nom de domaine auprès d'un autre registrar que le registrar partenaire choisi par le Prestataire, le Client accepte que le Prestataire transfère, pour le compte et au nom du Client, le nom de domaine au dit registrar partenaire du Prestataire.

Le nom de domaine sera déposé au nom du Client si ce dernier en fait la demande expresse écrite au Prestataire, auquel cas le Client s'engage à transmettre au Prestataire tous les éléments nécessaires au dépôt qui pourraient être demandés par le registrar (tels que ses pièces justificatives d'identité ou de localisation) et garantit l'authenticité et véracité desdits éléments.

Dans l'éventualité où le Client n'a pas demandé que le nom de domaine soit déposé en son nom :

- Si le Client n'a pas de compte à son nom chez le registrar tiers partenaire du Prestataire auprès duquel le nom de domaine a été déposé, le Prestataire s'engage à fournir au Client, au terme du Contrat et dans les meilleurs délais, les informations et identifiants permettant à ce dernier de procéder, auprès du registrar concerné et à ses frais, au transfert à son bénéfice de la titularité et de la gestion du nom de domaine ;
- Si le Client dispose d'un compte à son nom chez le registrar tiers partenaire du Prestataire auprès duquel le nom de domaine a été déposé, le Prestataire s'engage à effectuer auprès dudit registrar, au nom et pour le compte du Client, une demande de transfert, au bénéfice de ce dernier, de la titularité et de la gestion du nom de domaine, sous réserve que le Client lui fournisse les identifiants et informations nécessaires et/ou demandées par le registrar à cet effet.

10.4 Choix du nom de domaine

Le Client est seul responsable du choix du nom de domaine dont il a sollicité et obtenu l'enregistrement.

Le Prestataire pourra éventuellement assister le Client pour trouver un nom de domaine approprié, le Client restant néanmoins seul responsable du choix définitif du nom de domaine. À ce titre, il incombe au Client de procéder, à ses frais, à des recherches d'antériorités préalables. Il est recommandé au Client de se faire assister par un professionnel compétent pour une recherche d'antériorité lui assurant les garanties utiles quant à la disponibilité du nom choisi.

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable, à quelque titre que ce soit, en cas de recours, amiables ou contentieux, et plus largement pour tout type de litige ou réclamation pouvant survenir entre le Client et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie du nom de domaine.

Le Prestataire attire l'attention sur la nécessité pour le Client de procéder à une recherche d'antériorités concernant tout nom de domaine que le Client souhaiterait déposer et/ou utiliser dans le cadre de son activité.

10.5 Durée des Prestations de délégation du dépôt et renouvellement du nom de domaine

Les Prestations de délégation du dépôt et renouvellement du nom de domaine sont fournies pour la durée déterminée dans les Conditions Particulières. A défaut, ces Prestations sont fournies pour une durée

d'un an renouvelable tacitement par périodes successives d'un an, sauf dénonciation écrite par l'une des Parties à l'autre Partie, au plus tard 3 (trois) mois avant le terme de la période contractuelle en cours. Dans l'éventualité où des Prestations d'autre nature auraient été commandées par le Client, la dénonciation ne sera valable que pour les Prestations de délégation du dépôt et renouvellement du nom de domaine visées dans la dénonciation et qui seules seront résiliées, le Contrat restant en vigueur pour les autres Prestations en cours que le Client aurait souscrites.

11. PRESTATIONS D'ANIMATION DE RÉSEAUX SOCIAUX

11.1 Champ d'application

Le présent article 11 s'applique aux Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux du Client, tels que notamment :

- Mise en place de stratégie social media sur les Plateformes ;
- Créations de Profils sur les Plateformes (Instagram, Facebook, LinkedIn, Tiktok...);
- Mise en place d'actions sur les Plateformes pour animer et développer les communautés du Client ;
- Animation des Profils, pouvant inclure la création et la mise en ligne de Publications ;
- Veille et analyse d'audience ;
- Rédaction de Publications (rédaction web, création d'articles sur le Site ou blog du Client, etc.) ;
- Toutes autres prestations expressément prévues aux Conditions Particulières.

11.2 Durée des Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux

Les Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux sont fournies dans le cadre d'un abonnement pendant une période initiale de 3 (trois) mois puis renouvelées automatiquement pour une durée indéterminée, sauf dénonciation écrite envoyée par l'une des Parties à l'autre Partie au plus tard 15 (quinze) jours avant la fin de la période initiale.

En cas de renouvellement de l'abonnement à l'issue de la période initiale de 3 (trois) mois, chaque Partie pourra mettre fin aux Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux à tout moment, sur simple notification écrite. La résiliation sera effective le dernier jour du mois qui suit la réception par l'autre Partie de la notification. Par exemple, si le Client notifie la résiliation et que celle-ci est reçue par le Prestataire le 7 mars, la résiliation sera effective le 30 avril.

Cette résiliation sera valable uniquement pour les Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux visées dans la notification, le Contrat restant en vigueur pour les éventuelles autres Prestations en cours que le Client aurait souscrites.

11.3 Obligations du Client dans le cadre de la souscription de Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux

Le Client s'engage à :

- Permettre au Prestataire l'accès à son ou ses Profils, avant tout début d'exécution desdites prestations ;
- Respecter les lois et règlements en vigueur et les règles des Plateformes et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public relativement aux informations qu'il souhaite voir partager publiquement sur ses Profils.

Le Client reconnaît et accepte que toute action effectuée par le Prestataire via le Compte Client apparaîtra auprès des tiers et de l'éditeur de la Plateforme du Profil comme ayant été effectuée directement par le Client.

Afin de pouvoir effectuer les Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux, le Client communique au Prestataire ses codes d'accès aux Comptes déjà existants, que ce soit pour les Profils, sites Internet ou

autres logiciels ou outils en ligne indispensable à la réalisation desdites Prestations, et l'autorise à les utiliser.

Le Client est seul responsable relativement aux Publications l'identifiant lui ou son activité, et à ce titre assume la responsabilité éditoriale.

De la même manière, le Prestataire ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de sanction ordonnée par un réseau social (désactivation du Compte, suppression de page...), en cas de manquement par le Client à la Loi ou aux conditions générales d'utilisation dudit réseau.

Le Prestataire peut se faire attribuer la qualité d'administrateur ou autre permettant d'accéder au Compte Client et de modifier le contenu, d'ajouter ou modifier des Publications et d'interagir avec la communauté du Client.

Le Client est responsable de la conservation de ses identifiants et de ses mots de passe d'accès au Compte Client qu'il doit garder confidentiels.

En cas de suspicion d'usage frauduleux d'un de ses Comptes Clients, le Client doit immédiatement en informer le Prestataire qui l'assistera afin de trouver une solution.

11.4 Obligations spécifiques du Prestataire dans le cadre de l'exécution de Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux

Le Prestataire s'engage, dans le cadre de ces prestations, à :

- Respecter les règles de la Plateforme applicables au Profil ;
- Ne pas mettre en ligne de Publication ou de message qui soit contraire aux bonnes mœurs, diffamant ou injurieux ;
- Agir dans le respect de la ligne éditoriale du Client sous réserve que cette dernière lui ait été communiquée préalablement par écrit et qu'elle soit, selon l'appréciation du Prestataire, conforme à la Loi ; à défaut de communication par le Client de sa ligne éditoriale ou d'instructions au Prestataire, le Client s'en remet à l'expertise de ce dernier concernant les actions effectuées via le Compte ;
- Maintenir la confidentialité des mots de passe d'accès au Compte Client qu'il ne pourra communiquer à des tiers que dans la mesure où cela est nécessaire à la bonne exécution des Prestations.

12. CONDITIONS SPECIFIQUES AUX PRESTATIONS DE REALISATION DE PRISES DE VUE PAR DRONE ET/OU LA REALISATION DE VIDEOUS OU PHOTOGRAPHIES

12.1 Champ d'application

Le présent article s'applique aux Prestations de réalisation de prises de vue par drone et/ou de vidéos ou photographies.

12.2 Conditions de réalisation des prises de vue par drone

Les prestations de prises de vue par drone sont réalisées sous réserve de faisabilité technique, réglementaire et météorologique.

Le Prestataire s'engage à opérer les drones conformément à la réglementation française et européenne en vigueur, notamment celles édictées par la DGAC et l'EASA, et à disposer des autorisations, qualifications et assurances requises pour l'exploitation professionnelle de drones civils.

Le Client reconnaît que certaines zones (zones urbaines, sites sensibles, propriétés privées, espaces réglementés) peuvent nécessiter des autorisations administratives ou privées spécifiques, dont l'obtention peut conditionner ou retarder la réalisation des prestations.

Les prestations sont souscrites sous la condition suspensive de l'obtention des autorisations requises, le cas échéant, pour les prises de vue.

En l'absence d'obtention de telles autorisations :

- Le Prestataire ne sera pas tenu de réaliser les prestations concernées et le Client ne sera pas tenu de lui payer le prix

correspondant ;

- Le Client reste tenu du paiement du prix éventuellement convenu, ou des frais éventuellement exposés par le Prestataire, pour la réalisation des démarches que ce dernier aurait réalisées en vue de l'obtention des autorisations requises pour les prises de vue.

12.3 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir au Prestataire toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations ;
- Obtenir, préalablement aux prises de vue, toutes autorisations nécessaires relatives aux lieux filmés (propriétaires, exploitants, occupants) et aux personnes identifiables ;
- Garantir le Prestataire contre toute réclamation de tiers fondée sur une atteinte à la vie privée, au droit à l'image ou à tout autre droit.

12.4 Conditions météorologiques et sécurité

Les prestations visées à l'article 12.1 et qui doivent être réalisées en extérieur sont subordonnées à des conditions météorologiques compatibles avec, d'une part, la sécurité des biens et des personnes, d'autre part, la bonne réalisation desdites prestations.

En cas de conditions défavorables (vent, pluie, visibilité insuffisante, interdiction temporaire de vol), le Prestataire se réserve le droit de reporter la prestation concernée, sans que cela ne constitue une inexécution contractuelle et que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnité ou pénalité au bénéfice du Client. La date à laquelle la prestation sera reportée sera convenue de bonne foi entre les Parties.

12.5 Annulation et report

Toute annulation de la prestation par le Client moins de 10 (dix) jours ouvrés avant la date convenue entre les Parties pourra donner lieu à la facturation de frais d'annulation d'un montant de 50% du prix de la prestation ainsi annulée.

En cas de report imposé par des contraintes légales ou administratives ou météorologiques, les Parties s'engagent à convenir d'une nouvelle date pour la réalisation de la prestation, sans ouvrir droit à une pénalité ou indemnité à l'une quelconque des Parties.

13. PRESTATIONS D'EMAILING MARKETING

13.1 Champ d'application et nature des Prestations d'Emailing Marketing

Le présent article 12 s'applique aux Prestations d'Emailing Marketing.

Ces prestations incluent :

- Le conseil sur la stratégie d'emailing marketing ;
- Le paramétrage des campagnes d'emailing et la gestion desdites campagnes, par le Prestataire, le Compte Client des Outils d'Emailing, selon les instructions du Client et au nom et pour le compte de ce dernier.

13.2 Durée des Prestations d'Emailing Marketing

Les Prestations d'Emailing Marketing sont fournies dans le cadre d'un abonnement pendant une période initiale de 3 (trois) mois puis renouvelées automatiquement pour une durée indéterminée, sauf dénonciation écrite envoyée par l'une des Parties à l'autre Partie au plus tard 15 (quinze) jours avant la fin de la période initiale.

En cas de renouvellement de l'abonnement à l'issue de la période initiale de 3 (trois) mois, chaque Partie pourra mettre fin aux Prestations d'Emailing Marketing à tout moment, sur simple notification écrite. La résiliation sera effective le dernier jour du mois qui suit la réception par l'autre Partie de la notification. Par exemple, si le Client notifie la résiliation et que celle-ci est reçue par le Prestataire le 7 mars, la résiliation sera effective le 30 avril.

Cette résiliation sera valable uniquement pour les Prestations d'Emailing Marketing visées dans la notification, le Contrat restant en vigueur pour les éventuelles autres Prestations que le Client aurait souscrites.

13.3 Obligations du Client dans le cadre de la souscription de Prestations d'Emailing Marketing

Le Client s'engage à :

- Permettre au Prestataire l'accès à son ou ses Outils d'Emailing, avant tout début d'exécution desdites prestations ;
- Respecter les lois et règlements en vigueur et les règles des Outils d'Emailing et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public relativement aux emails envoyés via les Outils d'Emailing.

Le Client reconnaît et accepte que toute action effectuée par le Prestataire via le Compte Client apparaîtra auprès du fournisseur de l'Outil d'Emailing comme ayant été effectuée directement par le Client. Afin de pouvoir effectuer les Prestations d'Emailing Marketing, le Client communique au Prestataire ses codes d'accès aux Comptes Client des Outils d'Emailing.

Le Client est seul responsable relativement au format et contenus des emails envoyés dans le cadre des Prestations d'Emailing Marketing, et à ce titre, assume la responsabilité juridique.

De la même manière, le Prestataire ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de manquement par le Client à la Loi ou aux conditions générales d'utilisation des Outils d'Emailing.

Le Client est responsable de la conservation de ses identifiants et de ses mots de passe d'accès au Compte qu'il doit garder confidentiels.

En cas de suspicion d'usage frauduleux d'un de ses Comptes Clients, le Client doit immédiatement en informer le Prestataire qui l'assistera afin de trouver une solution.

13.4 Garanties du Client dans le cadre de la souscription de Prestations d'Emailing Marketing

Le Client garantit le Prestataire qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires à l'envoi d'emails marketing dans le cadre des Prestations d'Emailing Marketing.

En tant que responsable de traitement au sens du RGPD, le Client garantit le Prestataire qu'il a collecté et qu'il traite les Données Personnelles des destinataires des emails envoyés dans le cadre desdites prestations de manière conforme à la Réglementation sur la Protection des Données Personnelles. À cet égard, le Client garantit, notamment, le Prestataire qu'il a collecté le consentement des destinataires desdits emails conformément à la Réglementation sur la Protection des Données Personnelles.

Par ailleurs, le Client garantit le Prestataire que les contenus des emails envoyés sont conformes à l'ensemble des lois et réglementations applicables, notamment celles du droit de la consommation.

Au titre des présentes garanties, le Client s'engage à indemniser le Prestataire de tout dommage, direct ou indirect, coûts ou frais que ce dernier pourrait avoir à exposer dans l'éventualité d'une réclamation, plainte, enquête ou sanction administrative, ou action judiciaire ou administrative à son encontre qui aurait pour fondement la violation par le Client de la Réglementation sur la Protection des Données Personnelles et des lois et autres règlements applicables au contenu des emails marketing.

13.5 Obligations spécifiques du Prestataire dans le cadre de l'exécution de Prestations d'Emailing

Le Prestataire s'engage, dans le cadre de ces prestations, à :

- Respecter les règles de l'Outil d'Emailing ;
- Maintenir la confidentialité des mots de passe d'accès au Compte Client qu'il ne pourra communiquer à des tiers que dans la

mesure où cela est nécessaire à la bonne exécution des Prestations.

14. PRESTATIONS DE FORMATION

Le Prestataire fournit au Client les prestations de formation prévues aux Conditions Particulières selon les conditions et modalités qui y sont précisées.

En d'annulation d'une session de formation moins de 48h avant la date prévue, ou d'absence des participants prévus à la formation le jour de celle-ci, le Client sera redevable envers le Prestataire d'une indemnité égale à 100% du prix de ladite formation.

Sauf stipulations contraires des Conditions Particulières, la formation se fait dans les locaux du Client. Ce dernier s'engage à mettre à disposition du Prestataire et des participants une salle fermée adaptée ainsi que les matériels nécessaires à l'exécution de la formation, et notamment à la projection du support de formation sur un écran (barco, connectique, etc.) à partir de l'ordinateur portable du Prestataire.

15. RESPONSABILITÉ

15.1 Responsabilité du Prestataire

Dans les limites définies au présent article « *RESPONSABILITE* », la responsabilité du Prestataire pourra être mise en cause pour tout dommage direct qui lui serait imputable au titre de l'exécution ou de l'inexécution, même partielle, de ses obligations contractuelles.

15.2 Exclusion de responsabilité

Le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de :

- Dommages indirects, comprenant, notamment, tout préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, ou atteinte à l'image du Client, perte d'exploitation ;
- Faute, négligence, omission du Client ;
- D'un dysfonctionnement résultant d'une mauvaise utilisation du Client ou d'une intervention du Client sans autorisation sur la Prestation exécutée par le Prestataire ;
- Interruption de l'Hébergement, si cette prestation n'est pas assurée par le Prestataire ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel le Prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance – en particulier, lorsque le Prestataire fournit des liens vers d'autres sites, par des bandeaux publicitaires ou non, ou par tout autre moyen, il ne peut être tenu responsable du contenu, des produits, des services, de la publicité, des cookies ou tous autres éléments de ces sites ainsi que pour tous dommages ou pertes, avérés ou allégués, consécutifs ou en relation avec l'utilisation des informations, services ou données disponibles sur ces sites ;
- Divulgateur ou utilisation illicite des identifiants et mots de passe remis confidentiellement au Client ;
- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux ou de l'Internet dans son ensemble ;
- Événement de force majeure, conformément à l'article « *FORCE MAJEURE* ».

15.3 Plafond de responsabilité du Prestataire

En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée au-delà du prix de la Prestation concernée.

16. CONDITIONS FINANCIÈRES

16.1 Tarifs

Les tarifs s'entendent net et hors taxes.

Les tarifs sont définis dans les Conditions Particulières et sont valables

15 (quinze) jours à compter de la date d'émission de celles-ci, sauf stipulations contraires dans ces dernières.

Hors les cas prévus à l'article « REVISION ET INDEXATION DU PRIX », les tarifs sont fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai.

Les Prestations à fournir sont celles clairement énoncées dans les Conditions Particulières.

Les tarifs n'incluent pas les frais exposés par le Prestataire aux fins de l'exécution des Prestations, tels que, notamment les éventuels frais de déplacement, qui seront facturés en sus.

16.2 Conditions spécifiques aux Prestations de Réalisation de Site et de formation

Ces Prestations sont facturées aux échéances indiquées dans les Conditions Particulières.

En l'absence de précision dans lesdites Conditions Particulières, le Prix des Prestations de formation fait l'objet d'une facture d'acompte puis d'une deuxième facture suivant la date de la session de formation.

16.3 Conditions financières additionnelles spécifiques aux Prestations d'Hébergement et Maintenance et Prestations relatives au nom de domaine

Sauf stipulations contraires des Conditions Particulières, les factures des Prestations d'Hébergement et Maintenance et des Prestations relatives au nom de domaine sont payables annuellement à terme à échoir, toute période annuelle entamée étant due.

En cas de souscription par le Client de Prestations d'Hébergement et Maintenance ou de Prestations relatives au nom de domaine pour une période de plusieurs années, les paiements desdites Prestations sont irrévocables pour toute la durée d'engagement. Le Client s'engage en conséquence à verser au Prestataire l'ensemble des paiements dus en contrepartie de cet engagement pluriannuel.

16.4 Conditions financières additionnelles spécifiques aux Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux et d'Emailing Marketing

Sauf stipulations contraires des Conditions Particulières, les Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux et Prestations d'Emailing Marketing), sont facturées mensuellement à terme à échoir, toute période mensuelle entamée étant due.

16.5 Révision et indexation du prix

Le Prestataire peut procéder annuellement à la révision des prix relatifs aux Prestations d'Hébergement et Maintenance, ainsi que, en cas de renouvellement après l'expiration de la période initiale d'abonnement de 3 mois, les Prestations d'Animations de Réseaux Sociaux et les Prestations d'Emailing Marketing.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur 3 (trois) mois après que le Prestataire a informé le Client de la révision des prix par courrier électronique.

16.6 Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire dans les Conditions Particulières, le paiement des prestations s'effectue par :

- Pour les Prestations d'Animation de Réseaux Sociaux et les Prestations d'Emailing Marketing : par prélèvement bancaire SEPA, aux coordonnées bancaires du Client et conformément au mandat SEPA communiqué par ce dernier ;
- Pour les autres Prestations : par virement bancaire selon les coordonnées bancaires indiquées dans les Conditions Particulières.

16.7 Acompte

À défaut de précisions dans les Conditions Particulières, toute

Prestation de Réalisation de Site et de formation commandée, fait l'objet du paiement d'un acompte à la commande, égal à 40% de la somme totale TTC.

Le Client devra ensuite respecter l'échéancier de paiement défini dans les Conditions Particulières.

16.8 Conditions relatives aux paiements par prélèvement SEPA

Pour les Prestations objet d'un paiement par prélèvement SEPA, le Client s'engage à maintenir un compte bancaire domicilié dans une banque située dans la zone SEPA et à fournir l'ensemble des informations nécessaires à la mise en place du mandat de prélèvement.

Le Client autorise expressément le Prestataire (ou tout tiers mandaté par lui) à émettre des ordres de prélèvement SEPA sur son compte bancaire au titre du paiement desdites Prestations ce, et sa banque à débiter ledit compte conformément aux instructions transmises.

Le mandat SEPA doit être remis au Prestataire préalablement au début d'exécution des Prestations. À défaut, le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution des Prestations jusqu'à réception du mandat valide.

Toute modification des coordonnées bancaires ou révocation du mandat SEPA par le Client doit être notifiée par écrit au Prestataire dans un délai minimum de 15 jours avant l'éventuelle échéance de prélèvement suivante. À défaut, le prélèvement pourra être présenté sur la base des informations initiales, sans que la responsabilité du Prestataire ne puisse être engagée.

En cas de rejet de prélèvement, pour quelque cause que ce soit (fonds insuffisants, opposition, clôture du compte, erreur dans les coordonnées bancaires...), le montant de la facture restera immédiatement exigible par tout autre moyen de paiement.

Tout rejet donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, pourra entraîner la suspension des Prestations jusqu'à régularisation complète, sans que cela ne donne droit à aucune indemnité, réduction de prix ou compensation au bénéfice du Client.

Tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux légalement applicable, ainsi qu'à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 (quarante) euros, prévue à l'article L.441-10 du Code de commerce.

16.9 Conditions spécifiques aux paiements par virement bancaire

Pour les Prestations autres que les Prestations d'Animation des Réseaux Sociaux et d'Emailing Marketing, tout défaut total ou partiel de paiement, après la date d'échéance de la facture, entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par le Client, quel que soit le mode de règlement prévu,
- La facturation au Client d'un intérêt moratoire égal à trois fois le taux d'intérêt légal, l'intérêt étant dû par le seul fait de l'échéance du terme et étant calculé *pro rata temporis* jusqu'à la date de complet paiement ;
- À l'application d'un montant forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement ;
- La suspension de toutes les Prestations en cours – cette suspension ne pourra pas être considérée comme une résiliation du contrat du fait du Prestataire, ni ouvrir un quelconque droit à indemnité pour le Client.

Si le Prestataire confie le recouvrement de sa créance à un tiers, le Client sera redevable, outre des intérêts de retard, du remboursement des frais et honoraires engagés.

17. DURÉE

Le Contrat entre en vigueur à la date de signature des Conditions

Particulières.

Les Prestations sont proposées pour une durée telle qu'indiquée dans les Conditions Particulières ou dans les présentes Conditions Générales.

18. RÉSILIATION POUR FAUTE

En cas de manquement par une Partie à l'une quelconque de ses obligations au titre du présent Contrat, l'autre Partie pourra, de plein droit et sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, résilier ledit Contrat à compter de l'expiration d'un délai de 30 (TRENTE) jours suivant une mise en demeure de remédier audit manquement demeurée sans effet.

19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT À L'IMAGE

19.1 Open source

Aux fins et/ou dans le cadre de l'exécution des Prestations, le Prestataire pourra être amené à utiliser des logiciels open source, tels que ceux du CMS WordPress, conformément aux termes d'une licence d'utilisation.

19.2 Propriété intellectuelle du Prestataire et de ses sous-traitants éventuels

19.2.1 Absence de cession des droits de propriété intellectuelle

Sauf stipulation expresse contraire dans les Conditions Particulières, le Prestataire ne cède aucun droit de propriété intellectuelle au Client et les droits de propriété intellectuelle conçus et/ou utilisés pour l'exécution des Prestations par le Prestataire et ses sous-traitants ou qui en résulteraient, sont et restent la propriété du Prestataire et/ou de ses sous-traitants.

Le Prestataire et ses éventuels sous-traitants conservent ainsi, notamment, la propriété :

- De la méthodologie et du savoir-faire qu'ils ont développés ou utilisés à l'occasion de l'exécution de la Prestation et qu'ils sont en conséquence libres de réutiliser ;
- Des développements et/ou paramétrages effectués qu'ils utilisent dans le cadre de leurs activités, y compris s'ils sont utilisés pour réaliser les Prestations ;
- Des documents liés à la conception et la réalisation du Site et de ses éléments, tels que maquettes, présentations et spécifications fonctionnelles et techniques.

Au titre du droit moral du Prestataire, et conformément aux articles L.121-1 à L.121-9 du Code de la propriété intellectuelle, le Prestataire pourra apposer son logo sur toutes ses créations de manière apparente. Le Client est tenu de citer BROZ dans les crédits, ainsi que d'exploiter la création dans son ensemble : il n'est donc pas autorisé à la découper, en extraire des éléments, la modifier ou la supprimer sans en demander l'autorisation expresse et préalable du Prestataire.

Le Contrat n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle du Prestataire au Client. Une telle cession devra faire l'objet d'un contrat spécifique distinct.

Dans l'hypothèse d'une telle cession de droits de propriété intellectuelle, le Client ne deviendra propriétaire des créations concernées qu'à compter du complet paiement des sommes dues pour leur réalisation.

19.2.2 Licence d'utilisation en cas de Prestation de Réalisation de Site Internet

En cas de Prestation de réalisation de Site, le Prestataire concède au

Client, pour la durée des droits de propriété intellectuelle applicables, le droit non exclusif d'utiliser les éléments de propriété intellectuelle dont il est titulaire en vue de la diffusion du Site sur l'Internet.

Eu égard au caractère mondial de l'Internet, cette licence est accordée pour le monde entier.

Cette licence comprend les droits d'utiliser, d'adapter, de représenter et de reproduire sur tous supports les éléments graphiques du Site et le droit de représenter ce dernier, dans son ensemble, sur l'Internet. La rémunération de cette licence est forfaitaire et incluse dans le prix de la Prestation de réalisation du Site.

19.2.3 Licence d'utilisation en cas de Prestation de réalisation de Site Internet

En cas de Prestation d'animation de réseaux sociaux, le Prestataire concède au Client, pour la durée des droits de propriété intellectuelle applicables, le droit d'utiliser les éléments de propriété intellectuelle intégrés dans les Publications dont il est titulaire en vue de la représentation, reproduction et diffusion desdites Publications uniquement sur le Profil sur lequel elles ont été publiées par le Prestataire dans le cadre de l'exécution des prestations. Toute autre utilisation desdits éléments de la Publication par le Client devra être approuvée par écrit par le Prestataire, le cas échéant moyennant une rémunération complémentaire.

19.3 Droit à l'image

Toutes les personnes photographiées ou filmées pour les besoins du produit final doivent avoir accepté et signé une autorisation de cession de droit à l'image. De la même manière, certains lieux, bâtiments, ou objets sont soumis au droit de la propriété intellectuelle et au droit à l'image et ne peuvent être filmés sans autorisation préalable.

Le Prestataire peut proposer, moyennant juste rétribution, ses services pour faire signer par les personnes concernées tout formulaire d'autorisation écrite que le Client aura préparé à cet effet.

Dans le cas où le Client refuse les services du Prestataire à cet effet, il sera tenu pour responsable en cas de réclamation et s'engage à relever indemne le Prestataire. Le Client s'engage en outre à prendre en charge les frais nécessaires aux modifications devant être apportées au produit final.

En tout état de cause, le Client est seul responsable du contenu et de la validité juridique des formulaires d'autorisation qu'il a préparés ou fait préparer par un tiers.

19.4 Propriété intellectuelle du Client

19.4.1 Contenus transmis par le Client au Prestataire

Le Client demeure propriétaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle dont il est titulaire sur les contenus et éléments (données, fichiers, documents, marques, textes, bases de données, etc.) couverts par de tels droits et qu'il transmet au Prestataire pour l'exécution par ce dernier des Prestations.

Le présent Contrat n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit du Prestataire sur ces contenus, autres que les droits nécessaires à l'exécution par ce dernier des Prestations.

Le Prestataire s'engage à utiliser lesdits contenus aux seules fins de l'exécution des Prestations.

19.4.2 Licence d'utilisation

Le Client concède au Prestataire une licence gratuite, non-exclusive, personnelle et incessible, sur tous les contenus (marques, logos, textes, visuels, photographies, etc.) et bases de données qu'il transmet au Prestataire aux fins de l'exécution des Prestations.

Cette licence comprend les droits d'utiliser, d'adapter, de représenter et de reproduire lesdits contenus sur tous supports, en ce compris les

sites Internet.

19.4.3 Références commerciales

Le Client autorise le Prestataire à faire usage, à des fins promotionnelles et notamment à titre de références commerciales, de la dénomination, du nom commercial, de la marque et des logos et visuels du Client, sur tout support, telles que plaquettes, site Internet ou présentations du Prestataire.

Le Prestataire pourra par ailleurs librement utiliser les éléments du Site à des fins promotionnelles.

19.4.4 Garantie du Client

Le Client :

- Déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les contenus qu'il transmet au Prestataire dans le cadre des Prestations et, en tout état de cause, s'engage à en acquérir les droits permettant leur diffusion avant leur mise en ligne ;
- Déclare disposer de l'ensemble des autorisations visées à l'article « DROIT A L'IMAGE » et, en tout état de cause, s'engage à obtenir ces autorisations avant la mise en ligne des contenus concernés.

Le Client garantit le Prestataire contre tout recours de tiers à ce titre, notamment contre toute action et condamnation en responsabilité et/ou en contrefaçon, et s'engage à indemniser le Prestataire pour tout préjudice subi, en ce compris tous les dommages et intérêts, amendes, frais et dépenses, que le Prestataire pourrait être amené à verser à un tiers à ces égards.

20. SOUS-TRAITANCE – CESSIION DU CONTRAT

20.1 Sous-traitance

Le Client autorise expressément le Prestataire à sous-traiter tout ou partie des Prestations. Le Client est d'ores et déjà informé que les Prestations d'Hébergement du Site sont sous-traitées.

Le Prestataire demeure seul responsable envers le Client de la bonne exécution du Contrat et celle des Prestations par le sous-traitant auquel il a recours.

20.2 Cession du Contrat

Le Client autorise le Prestataire à céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat à un tiers, sous réserve d'en informer préalablement le Client.

Le Prestataire ne sera aucunement tenu de manière solidaire à la bonne exécution du Contrat ainsi cédé.

21. EXCLUSION DES DISPOSITIONS DU CODE DE LA CONSOMMATION

Le Client reconnaît conclure le Contrat à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, en tant que professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Le Contrat a, par ailleurs :

- Été communiqué par voie électronique au Client, sans que cette communication se soit faite immédiatement après que le Client a été sollicité personnellement et individuellement dans un lieu autre que celui où le Prestataire exerce habituellement son activité ;
- Été signé hors de la présence du Prestataire.

Dès lors, le Client ne bénéficie pas des dispositions du Code de la consommation, notamment celles relatives aux contrats conclus hors établissement. Le Client reconnaît, en particulier, ne pas bénéficier du droit de rétractation de l'article L.121-20-12 du Code de la consommation.

22. CONVENTION DE PREUVE

22.1 Signature électronique

Les Parties peuvent convenir de signer les Conditions Générales et/ou les Conditions Particulières, par voie électronique.

Dans un tel cas, de convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties signataires acceptent de recourir à un service de signature électronique et s'accordent pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des Conditions Générales et/ou des Conditions Particulières par le service utilisé.

22.2 Autres stipulations en matière de convention de preuve

Le Client reconnaît et accepte que toutes les données et fichiers informatiques ou numériques (i) enregistrés sur l'infrastructure informatique du Prestataire, de ses sous-traitants et des Plateformes, ou (ii) qu'il a échangés avec le Prestataire, feront foi entre les Parties et auront la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite.

23. DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre des Prestations, le Prestataire peut être amené à traiter les Données Personnelles pour le compte du Client, en tant que sous-traitant de données à caractère personnel au sens du RGPD. Les conditions dans lesquelles ce traitement s'effectue sont déterminés dans le cadre de l'Accord de Traitement des Données Personnelles.

24. FORCE MAJEURE

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être engagée en cas de retard ou inexécution de l'une des obligations au titre du Contrat dus à la survenance d'un cas de force majeure.

Par cas de force majeure, les Parties entendent tout événement reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence française. En tout état de cause, les Parties conviennent que produiront les effets reconnus à un cas de force majeure toutes défaillances du réseau d'électricité, défaillances d'un réseau télécommunications (notamment Internet), grèves, émeutes, manifestations, guerres civiles ou étrangères, intempéries, tremblements de terre, réquisitions des autorités publiques et tout attentat.

Si, par suite d'un cas de force majeure, l'une des parties était conduite à interrompre ses engagements, l'exécution du Contrat serait suspendue pendant le temps où la partie serait dans l'impossibilité d'assurer ses obligations.

Toutefois, si cette suspension était supérieure à 30 (TRENTE) jours consécutifs, le Contrat pourra être résilié par l'une quelconque des Parties, de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cela ouvre droit à indemnité de part ni d'autre et sans préjudice du droit du Prestataire au paiement des Prestations déjà exécutées.

25. DOCUMENTS CONTRACTUELS

En cas de contradiction, les termes des Conditions Particulières prévalent sur ceux des Conditions Générales et les termes de l'Accord de Traitement de Données Personnelles prévalent sur ceux des Conditions Générales et des Conditions Particulières. Les Conditions Particulières et les Conditions Générales prévalent sur toute proposition, offre commerciale, échange de lettres ou emails antérieurs et postérieurs à leur conclusion, ainsi que tout autre document échangé entre les Parties.

26. DIVERS

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations du présent contrat n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

27. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les Conditions Générales ainsi que les prestations qui en découlent sont régies par le droit français. Les Conditions Générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Dans l'éventualité où le Prestataire serait un commerçant, tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation du Contrat, hors compétence exclusive en matière de propriété intellectuelle, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bayonne, même en cas de recours en garantie, de référé ou de pluralité de défendeurs. En cas de litige en matière de propriété intellectuelle, seul le Tribunal Judiciaire de Bordeaux sera compétent, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. **FIN**